

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Mme Elisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 8 juillet 2020

Références : RS/LE

Madame la Ministre,

Le Ministère dont vous avez à présent la charge porte une part de responsabilité dans la bonne application au 1er janvier 2021 de la loi du 2 août 2019 *relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace*, et plus particulièrement de son article 5.

En effet, cet article ouvre la possibilité pour les ordres professionnels de créer des organes infrarégionaux à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette disposition, obtenue par voie d'amendement lors de nos travaux à l'Assemblée nationale, répond à une vive préoccupation exprimée en Alsace depuis la naissance du Grand Est dont l'échelle n'apparaît pas adaptée.

Il m'apparaît décisif pour notre région que la mise en œuvre de ce dispositif puisse atteindre l'objectif souhaité par les acteurs professionnels locaux, conformément aux délibérations du législateur, dans les meilleurs délais.

Aussi, en qualité de co-rapporteur d'application pour la commission des Lois de l'Assemblée nationale, je me permets de solliciter une rencontre afin de pouvoir échanger sur l'état des travaux de votre Ministère devant conduire à la rédaction du décret attendu à cet égard.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.

Comptant sur votre intérêt pour accompagner la mise en œuvre de cette loi,

Raphaël SCHELLENBERGER

